

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°22-104

Séance du 18 Novembre 2022

Date de convocation : 14/11/2022 L'an 2022, le 18 Novembre 2022 à 14h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 12/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 15/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 12/17
Pouvoirs : 3/17
Excusés : 2/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; Mme BLET ; Mme
DARIES ; M. BRUN ; Mme CABANNE ; M. PIERRE ; M. MUSSARD ;
M. FLEISCH. ; Mme MAUDUIT ; Mme LEVAVASSEUR et Mme
SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY à Mme
QUINTON ; Mme LE CORRE à M. FLEISCH.

Étaient absents excusés : M. OREAL ; Mme BECARD.

Tome 1 - N°22-104 - OBJET : Gestion administrative du Personnel.

- Créations de poste :

Le CCAS de la Ville de Tours a voté lors de la séance du Conseil d'Administration du 17 décembre 2021 le nouveau règlement du temps de travail répondant ainsi à l'obligation des 1607 heures annuelles. Ce règlement stipule la mise en place d'un cycle de 32h30 pour les agents travaillant de nuit en EHPAD. Ce nouveau cycle de travail implique la création de 2 postes d'aide soignantes correspondant 1.61 ETP.

Vu l'avis du comité technique du 18 novembre 2022

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent les créations de poste énoncées ci-dessus et autorisent Madame la Vice-Présidente à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre. Les membres présents signent la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI

